

# CONDITIONS GENERALES AU 25/08/2008

## **Article 01 - Recherches express en France**

Juridis s'engage à tout mettre en œuvre dans le cadre légal pour obtenir les informations demandées par le souscripteur et ce via son réseau spécialisés d'agents privés de recherches présent partout en France & en Europe. Les services techniques et administratifs de Juridis s'assureront du suivi de ou des recherches confiées et tiendront régulièrement informé le souscripteur de l'évolution de ces dernières. Toutes les recherches confiées à Juridis continueront à être traitées jusqu'à l'archivage complet des recherches, la durée d'une recherche ne pourra excéder 90 jours.

## **Article 02 - Matérialité de la recherche**

Le souscripteur accepte par les présentes conditions générales, à ce que tous les recherches transmises à Juridis soient bien en état de cause viables. En aucun cas, Juridis, ou l'une de ses filiales ou départements, actuel ou à venir, ne saurait être tenu pour responsable du retard apporté à la conclusion heureuse des recherches, par manque d'élément(s) ou de document(s), que le

souscripteur s'était engagé à transmettre. Aussi, le souscripteur accepte par les présentes conditions générales, à communiquer à Juridis, toutes les pièces et documents relatifs à la personne recherchée, ainsi que toute pièce ou document utile et nécessaire à la bonne conclusion de la recherche.

## **Article 03 - Paiement de la commande**

Les recherches sont payable à la commande soit par carte bancaire, soit par chèque, soit par virement. Toute recherche classée à l'initiative du souscripteur sera considérée comme positive et ne donnera pas lieu à un remboursement.

## **Article 04 - Engagements réciproques**

Dès qu'il aura confié une recherche à Juridis, le souscripteur s'engage, sur ce dossier, à n'entreprendre aucune action d'investigation à l'encontre de la personne recherchée, tant directement que par l'intermédiaire d'autre(s) circuit(s).

## **Article 05 - Litiges nés des présentes conditions générales**

En cas de difficulté dans l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales, une solution amiable sera recherchée pour la meilleure sauvegarde des intérêts tant de Juridis que du souscripteur, et ce avant toutes action devant la juridiction compétente. En cas de non-conciliation, la juridiction compétente sera le tribunal de commerce de la juridiction du siège social de la partie demanderesse.

## **Article 06 - Litiges nés de la présente convention**

En cas de non-conciliation, la juridiction compétente sera le tribunal de commerce de la juridiction du siège social de la partie demanderesse.

---

## **Signature**

*précédée de la mention  
« Lu et approuvé, bon pour accord »*

à ..... le ...../...../.....



**Référence à rappeler :**

Code de l'offre: Recherche prélocative

Identifiant client

## Conditions financières TTC au 25/08/2008

Désignation service	Quantité	Tarif Unitaire TTC
Enquête prélocative (France) <i>Détails de l'enquête : Comptes bancaires. Antécédents locatifs (comportement, paiement des loyers). Employeur (Fiche de salaire, stabilité). Crédits encours et endettement.</i>	1	<b>99 Euros</b>

### Indiquer ici la civilité complète de la personne sur qui porte la recherche

(Nom, Prénom, Adresse complète, Date de naissance, obligatoires - Imprimez un mandat par dossier)

Tel:

### Indiquer ici les coordonnées de l'ancien bailleur

(Nom de la personne à contacter, adresse complète et N° de téléphone)

Tel:

### Indiquer ici les coordonnées de l'employeur

(Nom de la personne à contacter, adresse complète et N° de téléphone)

Tel:

## Procuration générale

Nous déclarons, avoir pris connaissance et accepté dans toute leur teneur les conditions financières ci-dessus.

Nous donnons, en application de l'article 1984 du code civil d'une part, et de la loi du 24 Juillet 1966 d'autre part, tous pouvoirs à la S.A.R.L Juridis, notre mandataire désigné, afin d'effectuer les vérifications d'usage concernant les éléments fournis par mon candidat à la location de mon bien immobilier.

Nous donnons également tout pouvoir à la S.A.R.L Juridis pour effectuer en notre nom l'enrichissements des données ainsi que les recherches concernant la solvabilité de nos débiteurs.

Les renseignements fournis seront confidentiels, et destinés à notre usage propre une jurisprudence nous rend exclusivement responsables des conséquences, Juridis ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toutes indiscretions en cas de divulgation à des tiers et aux intéressés.

### DATE & SIGNATURE

Précéder de la mention

« Lu et approuvé, bon pour accord »